Adapeila
une existence digne pour chacun

Loire Atlantique

Les Abris de Jade
Foyer de vie

Fiche pratique

À destination des professionnels du secteur social et médico-social de Loire-Atlantique

Dispositif d'accueil temporaire d'urgence à destination des adultes en situation de handicap (accueil de jour et hébergement en foyer de vie)

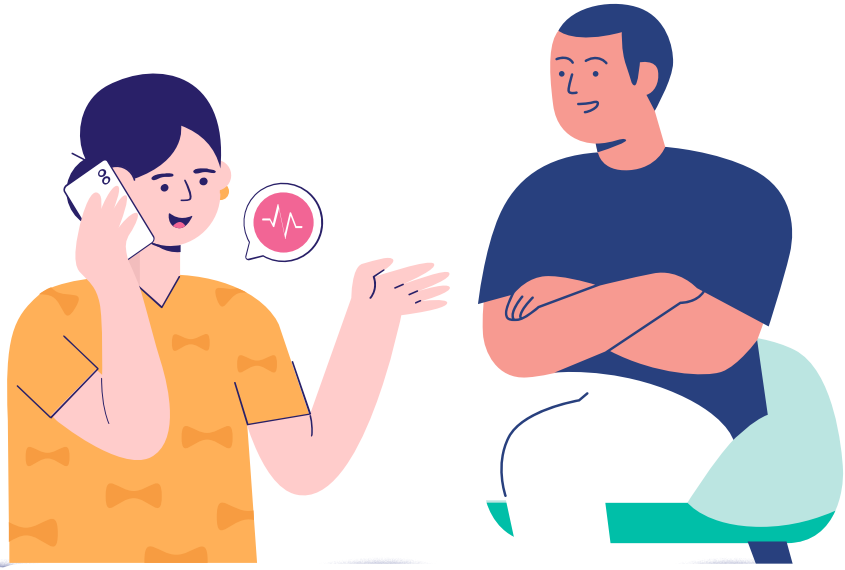

Expérimentation du dispositif de 2023 à 2025

- *3 places en **foyer de vie** ciblées, autorisées et financées*
- *2 gestionnaires (Adapeila et Foyer de vie les Abris de Jade)*
- *5 sites (Saint-Brévin-les-Pins, Montoir-de-Bretagne, Loroux-Bottereau, Saint-Herblain, La Chapelle-sur-Erdre)*

Public cible

- les personnes à partir de 20 ans,
- les personnes dont la réponse aux besoins peut être apportée par un foyer de vie,
- les personnes dont le domicile de secours est situé en Loire-Atlantique (à l'exception des personnes déjà accueillies dans un établissement pour personnes en situation de handicap du Département de Loire-Atlantique).

NB : L'accueil sur une place temporaire d'urgence ne nécessite pas que la personne soit bénéficiaire d'une notification d'orientation préalable vers un établissement ou un service médico-social.

Situations concernées

L'objectif de cette expérimentation est de répondre aux situations d'urgence suivantes :

- Hospitalisation non prévue/décès de l'aidant ou toute autre situation d'absence ou d'indisponibilité soudaine de l'aidant,
- Perte soudaine ou prévisible/programmée de l'hébergement,
- Mise en danger de la personne en situation de handicap ou de l'aidant (ex : violences intrafamiliales…),
- Rupture d'accompagnement (ex : SAAD) ou prévention de la rupture imminente d'accompagnement,
- Éloignement victime/agresseur (violences physiques, psychiques, sexuelles).
- Prévention de l'urgence (des éléments factuels sur un risque imminent doivent pouvoir être apportés).

Durée de l'accueil

L'accueil d'urgence est limité à une durée de **3 semaines renouvelable 1 fois** ; des accueils de durée plus courte peuvent être proposés en fonction de la situation. La recherche de solution de sortie doit être activée dès le début du séjour.

Coût

L'accueil est facturé **20€/jour** à la personne.

Pour les situations de mise à l'abri en cas de violences intrafamiliales, la facturation pourra être adaptée aux ressources de la personne accueillie.

Un foyer de vie, c'est quoi ?

Un **foyer de vie** accueille des personnes en situation de handicap qui ne travaillent pas mais qui sont relativement autonomes pour les actes de la vie quotidienne.

NB : Le foyer de vie n'est pas doté de personnel médical.

Permanence téléphonique

du lundi au vendredi de 9h à 17h

Numéro de téléphone : **06 65 80 92 54**

Les demandes d'accueil sur des places temporaires d'urgence doivent uniquement être réalisées par un professionnel et par téléphone.

L'admission sur une place destinée à l'accueil d'urgence, est réalisée après évaluation de la situation et en fonction des places disponibles.

Tout contact doit s'effectuer uniquement par cette permanence téléphonique et non en contactant l'établissement d'accueil.

La demande auprès du régulateur doit intervenir après recherche de solutions de maintien à domicile ou en établissement.

Adresse mail : accueilurgence@adapeila.fr

Adapeila
une existence digne pour chacun

Loire Atlantique

Les Abris de Jade
Foyer de vie